

Faut-il accepter une contre-proposition de son employeur ?

Par Sylvie Laidet 07 avril 2015 |  Réaction (Réagir)

Vous venez de présenter votre démission à votre boss et il dégage une contre-offre hyper alléchante : promotion, nouveau poste, responsabilités accrues... Comment réagir ? Voici 4 étapes pour vous aider à prendre la bonne décision.

1 – Décodez la contre-offre

Avant de balayer la contre-offre d'un revers de main, sachez la **décodez**. Quelles sont les motivations de votre employeur ? Un signe de reconnaissance de votre travail ? Un vrai projet pour l'avenir ? Ou un sursis, en attendant de trouver votre remplaçant ? Pour le savoir, « **demandez des précisions** sur les délais d'entrée en application du nouveau poste, ses contours, la rémunération, les critères d'évaluation de la mission et le nom de votre manager de référence », recommande Corinne Aubert-Baudry, consultante RH chez Demos.

2 – Identifiez les vraies motivations de votre démission

Il faut ensuite identifier les vraies motivations de votre démission. « **Dans 50 % des cas, on démissionne pour des problèmes relationnels**, avec ses collègues ou ses managers. Dans un quart des cas, car on est insatisfait de sa rémunération. Le reste correspond à des raisons diverses et variées comme un changement de vie », explique Clémence Le Rhun, senior manager chez Karistem, cabinet de conseil en stratégie.

3 – Acceptez, si...

« Si la contre-offre permet de soigner la cause première de votre démission, alors pourquoi ne pas la saisir ? », demande Clémence Le Rhun. Vous souhaitez davantage de responsabilités et la contre-offre vous certifie de l'obtenir ? Tentez le coup. Vous partez à cause de difficultés relationnelles avec votre boss direct ? Si la contre-proposition certifie une nomination dans un autre établissement avec une nouvelle ligne hiérarchique, cela mérite d'y porter attention. Le tout, en restant hyper vigilant. « **Ne jamais faire machine arrière** pour des raisons de facilité et de confort. Même si la contre-proposition est basée sur la bonne foi de l'employeur, rien ne permet de présager que l'avenir sera conforme à vos attentes », tempère Brigitte Briançon, manager de transition en DRH au sein de H30 Richesses Humaines.

Par ailleurs, si vous choisissez de rester, demandez-vous quel sera l'impact de votre retour dans l'entreprise. N'allez-vous pas créer des jalousies en interne ? Ne risquez-vous pas des représailles a posteriori ? « Lorsque l'on présente sa démission, le contrat de confiance avec l'employeur prend un sacré coup de canif. Cela laisse des traces. Potentiellement amené à vous faire une contre-offre, il risque d'être encore plus exigeant avec vous par la suite. En cas de tension, cet épisode risque de refaire surface », résume Clémence Le Rhun de Karistem.

4 – Refusez quand...

Si vous avez démissionné car la situation était conflictuelle avec vos collègues ou que votre boss devenait invivable, une surenchère salariale n'y changera rien. « **À partir du moment où il y a eu souffrance au travail, mieux vaut ne pas reculer.** Il y a peu de chances que l'organisation et le climat changent et que vous retrouviez la sérénité au travail », prévient Brigitte Briançon.

De même, si vous ne vous retrouvez plus dans la culture et les valeurs de l'entreprise, passez votre chemin. Enfin, si votre départ correspond à un projet professionnel bien défini et bien bordé (reconversion, poste dans un secteur plus passionnant, responsabilité accrue, etc.), suivez cette voie et ne cédez pas nécessairement aux sirènes de l'argent.

« **Dans 90 % des cas, accepter la contre-offre ne fonctionne pas.** Les bonnes paroles ne durent qu'un temps. Et puis la routine et le quotidien de l'organisation reviennent au galop. Et la démission finit par tomber six à douze mois plus tard », conclut Clémence Le Rhun de Karistem. Dans ces cas-là, pas la peine de tourner autour du pot. Soyez direct et sincère. « Une phrase du type « j'ai pris ma décision, je vous remercie pour votre proposition. Elle me touche et me flatte mais je maintiens ma position de départ car j'ai une autre opportunité à saisir ou je suis à un tournant déterminant de ma carrière », illustre Brigitte Briançon.